



Réhausse du barrage B10 du dispositif de correction torrentielle de l'Arbonne

DIVISION DOMANIALE RTM de l'ARBONNE
Commune de Bourg Saint Maurice (73700)

Fiche de chantier sécurité

Mai 2025

HABILITATIONS REQUISES

Disposer d'un certificat de préposé au tir d'explosif (CPT)	NON
Disposer d'une autorisation pour travailler en atmosphère explosive (ATEX)	NON
Disposer d'une autorisation pour capturer et transporter les spécimens d'espèces protégées	NON
Disposer d'un permis de feu pour réaliser des travaux par point chaud (aucuns travaux de ce type ne sont envisagés)	NON
Habilitation électrique adéquate obligatoire pour au minimum un intervenant présent sur le chantier	NON
Disposer d'une autorisation de conduite pour les équipements de travail mobiles, Utilisation d'engin spécifique exclusivement par titulaire d'une autorisation de conduite (CACES nacelle ou mini-pelle, ...) délivrée sur aptitude médicale et sur possession d'un CACES correspondant à la catégorie de l'engin	OUI
Habilitation de Sauveteur Secouriste du Travail	OUI
Habilitations travaux sur cordes	NON
Carte de qualification de conducteur pour les véhicules > 3,5 tonnes de PTAC	OUI

FACTEURS DE RISQUES LIES AU CHANTIER IDENTIFIES

ACCES ET COMMUNICATIONS

Réseau téléphone	NON
Communication radio	OUI
Accès à tous type de véhicules à moteur	NON
Accès 4x4 obligatoire	OUI
Accès piéton	OUI
Zone de retournement	OUI

RISQUES BIOLOGIQUES

Echinococcose (transmise par les chiens, chats, renards...)	NON
Leptospirose (transmise par les mammifères, notamment les rongeurs)	NON
Affections provoquées par les chenilles processionnaires	NON
Borréliose de Lyme, Hantavirose, Encéphalite à tiques (transmises par les tiques)	OUI
Affections provoquées par les piqûres de frelons et autres hyménoptères	OUI
Rage	NON
Affections provoquées par les piqûres de vipères	OUI

RISQUES LIES A LA NATURE DES TERRAINS

Torrent, cours d'eau, plan d'eau	OUI
Déclivité (forte pente)	OUI
Précipice (hauteur des barrages)	OUI
Barre rocheuse (présentes à l'amont de la zone de travaux)	OUI

Zone de glissement de terrains	NON
Chutes de pierres ou de blocs au niveau des accès ou du site des travaux	OUI
Avalanches au niveau des accès ou du site de travaux (période hivernale)	NON

RISQUES LIES A L'ETAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS

Présence d'arbres atteints de maladies pouvant présenter un danger (suie de l'érable ...)	NON
Arbres morts ou en dépérissement (forte proportion)	NON
Chablis massifs (forte proportion)	NON

PRESENCE DE RESEAUX

Ligne(s) aérienne(s)	OUI
Ligne(s) enterrée(s)	-
Conduite enterrée (eau ou autre)	-
Conduite forcée de centrale électrique	NON
Périmètre de captage d'eau	NON
Oléoduc/gazoduc	NON
Puits	NON
Voie ferrée	NON

PRESENCE D'USAGERS

Tenir compte de la fréquentation du public dans la zone des travaux	OUI
Interdiction de travailler les week-ends et jours fériés	NON
Voie ouverte à la circulation publique	NON
Circulation occasionnelle (alpagiste, chasseur)	OUI
Tenir compte de la présence d'usagers (piétons/randonneurs)	OUI
Tenir compte de la manifestation publique (piétons/randonneurs)	OUI
Tenir compte la pratique de la chasse	OUI

INCENDIE

Travailler uniquement par vent nul	NON
N'allumer ou n'apporter aucun feu	OUI
N'utiliser aucun matériel ou engin susceptible de provoquer un départ de feu	NON

RISQUES LIES A LA NATURE DES TRAVAUX

Travail en hauteur	OUI
Travail en tranché ou fond de fouille	NON
Travail en milieu isolé	OUI
Travail en milieu rural	OUI

Travail en ville	NON
Travail sous circulation ouverte	NON
Les risques d'amiantes	NON
Création de poussières	OUI
Risques chimiques particulier	NON

RISQUES SPECIFIQUES : HELIPORTAGE

Recours à de l'hélicoptère en phase travaux	OUI
---	-----

RISQUES SPECIFIQUES : COMMENTAIRE

Les principaux facteurs de risques sont :

- La coactivité entre le personnel à pied et les engins hydrauliques de travail.
- Le travail en milieu isolé dans un contexte torrentiel.
- Les risques liés à l'hélicoptère, tout le personnel à pied sur chantier exposé aux travaux d'hélicoptère, devra avoir suivi une formation auprès d'une compagnie d'hélicoptère et a minima être au fait de la R404 de l'OPPBTP – Hélicoptère, guide de bonne pratique.
- L'entreprise fournira avant le démarrage des travaux son analyse de risque comprenant ces risques propres et ses protocoles de sécurité en cas de prestation de service de type hélicoptère par exemple.
- La présence du champs de tir militaire de l'Arbonne, il est précisé que la zone de travaux n'est pas incluse dans le périmètre du champs de tir.
- La signature de ce présent document ainsi que que de l'analyse de risque par les deux parties (ONT/RTM et Entreprise) formeront le plan de prévention.